

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00288

Numéro SIREN : 491 321 766

Nom ou dénomination : SOFIE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt 3817

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>SOFIE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>		
Adresse de l'entreprise <u>AVENUE D'OCHSENFURT 50211 COUTANCES CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>		
Numéro SIRET* <u>4 9 1 3 2 1 7 6 6 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	77 849
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	10 000 750
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	83 759
TOTAL (II) BJ		BK	77 849	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	17 700
		Autres créances (3) BZ	CA	4 940 426
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
Disponibilités CF		CG	1 222 150	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	6 515	
	TOTAL (III) CJ	CK	17 700	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	95 549	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		
Immobilisations :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SOFIE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000 000)			DA	8 000 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	453	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	295 505	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	522 865	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	297 453	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	9 116 277	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	480 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	480 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	34 290	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	1 156 874	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 380	
	Dettes fiscales et sociales			DY	219 233	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	5 292 470	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	6 736 246		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	16 332 523		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
		Écart de réévaluation libre			ID	
		Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	6 648 992
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>SOFIE</u>		Néant ☐			
		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue services*	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*			GA
		- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2021

Désignation de l'entreprise		SOFIE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	78 595	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	78 595	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	8 400	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	7 679	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	16 079	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	62 516	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(256 937)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	786 133	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	488 680	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	297 453	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	5 317
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	4 021
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 003
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6	
		Dont cotisations facultatives Madelin			A7	
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES				900		
INDEMNITES DE RUPTURE CONVENTIONNELLE				7 679		
REDUCTION IMPOT MECENAT 2013 ET 2014				7 500		
SOLDE CCT INTEGRATION FISCALE PLANTIN (LJ)					78 595	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : SOFIE										Néant ☐		*				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
		TOTAL I				CZ	1		D8	2		D9	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ			D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE			KF			
CORPORELLES	Terrains						KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM			KN			KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS			KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV			KW			KX			
		Matériel de transport *					KY	76 621		KZ			LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	5 610		LC			LD	1 002		
		Emballages récupérables et divers *					LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes						LK			LL			LM			
	TOTAL III						LN	82 230		LO			LP	1 002		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M			8T		
		Autres participations						8U	10 000 750		8V			8W		
Autres titres immobilisés						1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T	82 540		1U			1V	1 219			
TOTAL IV						LQ	10 083 290		LR			LS	1 219			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	10 165 520		ØH			ØJ	2 221	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence									
						1		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW			
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre					IQ			MA			MB			
		Sur sol d'autrui					IR			MD			ME			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions						IS			MG			MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU			MM			MN			
		Matériel de transport					IV			MP			MQ	76 621		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW			MS			MT	6 612		
		Emballages récupérables et divers*					IX			MV			MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			
	TOTAL III						IY			NG			NH	83 232		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7		
		Autres participations						IØ			ØX			ØY	10 000 750	
Autres titres immobilisés						I1			2B			2C				
Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	83 759			
TOTAL IV						I3			NJ			NK	10 084 509			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4			ØK			ØL	10 167 741	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SOFIENéant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise SOFIE										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH	50 838	QI	24 635	QJ		QK	75 473					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 765	QM	611	QN		QO	2 376					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	52 603	QV	25 246	QW		QX	77 849					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	52 603	ØP	25 246	ØQ		ØR	77 849					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM					NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		SOFIE		Néant ☐ *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	II	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	480 000	5W	5X	480 000		
	TOTAL II	5Z	480 000	TV	TW	TX	480 000	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
	- corporelles	6E	6F	6G	6H			
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	17 700	6U	6V	17 700		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	17 700	TY	TZ	UA	17 700	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	497 700	UB	UC	UD	497 700	
- d'exploitation - financières - exceptionnelles					UE	UF	UH	UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

© Sage

[illegible]

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise SOFIE

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

Désignation de l'entreprise : SOFIE										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	83 759	UV		UW	83 759				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	21 240					21 240			
	Autres créances clients			UX	70 000		70 000						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY	1 500		1 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 499 856		4 499 856						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 770		4 770						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	369		369						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	433 523		433 523						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	409		409						
	Charges constatées d'avance			VS	6 515		6 515						
	TOTAUX			VT	5 121 939	VU	5 016 940	VV	104 999				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	34 290		22 035		12 254					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	375 000		300 000		75 000					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	33 380		33 380							
Personnel et comptes rattachés			8C	71 741		71 741							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	124 199		124 199							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	11 308		11 308							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 984		11 984							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	6 067 875		6 067 875							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	6 469		6 469							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	6 736 246	VZ	6 648 992		87 254					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	150 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : SOFIE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	297 453
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	21 335	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 702	XE	27 037
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	900
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	(256 937)
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							
		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	68 453
II. DÉDUCTIONS									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
			- imposées au taux de 0 %						
			- imposées au taux de 19 %						
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						
			- imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
	Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*							
Majoration d'amortissement*									
Abattement sur les bénéfices et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5		
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Société investissement immobilier notées (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
								Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	68 453		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	68 453
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **SOFIE**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SOFIE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	140 918
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	68 453
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	72 465
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	72 465
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	24 735
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>SOFIE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB	9 505				
					- Autres réserves	ZD	180 593				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	190 098		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	190 098		Report à nouveau	ZG					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	190 098			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	216		
		— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	7 938		
		— Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	24 604		
		— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
		— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	34 035		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	66 794		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	8 280		
		— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	10 409		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	18 689		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	139 999			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8 801			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB	380 621			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,32 %			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	68 453	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
Groupe : résultat d'ensemble. JD		(517 895)	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		49132176600017						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>SOFIE</u>						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	

Nº 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : _____

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

© Sage

Désignation de l'entreprise : SOFIENéant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } \pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \sigma$
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N							π
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2021

Désignation de l'entreprise : <u>SOFIE</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOFIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
		dont apprentis YF	
		dont handicapés YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	699 996	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	699 996	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 003	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1 007	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	8 226	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	50 630	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 008	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	11	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	59 875	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	641 128
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	641 128
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

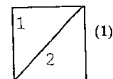
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 9 1 3 2 1 7 6 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOFIE

ADRESSE (voie) AVENUE D'OCHSENFURT

CODE POSTAL 50211

VILLE COUTANCES CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	71624
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	146372

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination SOFIE
 N° SIREN (si société établie en France) 3 8 4 0 0 2 8 4 6 % de détention 13 Nb de parts ou actions 29054
 Adresse : N° Voie LE CROMEL - ST QUENTIN SUR LE HOMME
 Code Postal 50220 Commune DUCEY Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CASSIN Prénom(s) BRUNO
 Nom marital % de détention 60 Nb de parts ou actions 132208
 Naissance : Date 23011958 N° Département Commune Pays FR
 Adresse : N° 6 Voie RUE DU DOCTEUR RAPILLY
 Code Postal 50290 Commune SAINT MARTIN DE BREHAL Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 9 1 3 2 1 7 6 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOFIE

ADRESSE (voie)

AVENUE D'OCHSENFURT

CODE POSTAL

50211

VILLE

COUTANCES CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique	SAS	Dénomination	ELVIA Printed Circuit Boards
N° SIREN (si société établie en France)	3 8 9 5 0 2 2 5 3	% de détention	100
Adresse :	N°	Voie	avenue d'Ochsenfurt
	Code Postal	Commune	COUTANCES CEDEX
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le 01012020	et clos le 31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), ☐ la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SOFIE 0 AVE D'OCHSENFURT 50211 COUTANCES CEDEX FRANCE	0 AVE D'OCHSENFURT 50211 COUTANCES CEDEX
SIRET 49132176600017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012011

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS SOFIE SIRET : 49132176600017
 AVENUE D'OCHSENFURT 50200 COUTANCES

B ACTIVITE

 Activités exercées HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐		Autres dispositifs ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐						
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE X3
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 18052021 Lieu : COUTANCES
	Qualité : PRESIDENT
	Nom du signataire : M CASSIN Bruno

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						<i>c</i>			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						<i>d</i>			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						<i>e</i>			
						<i>f</i>			
						<i>g</i>			
						<i>h</i>			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						<i>i</i>			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						<i>j</i>			
Montant des revenus répartis (5)						<i>Total (a à h)</i>			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :				
1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012020

ET CLOS LE

31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée SOFIE

0 AVE D'OCHSENFURT

CHEZ ELVIA PCB

50211 COUTANCES CEDEX

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 18052021

Signature,

Nom et qualité du signataire

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

[illegible]

Si le nombre de cadres est insuffisant, joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

- A N N E X E -

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 16 333 Milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 297 Milliers d'Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La présentation adoptée se décompose en quatre parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	- Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre II	- Notes sur le bilan
Chapitre III	- Notes sur le compte de résultat
Chapitre IV	- Autres informations.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, et sont présentés avec le rappel de la position au 31 décembre 2019 afin de permettre des comparaisons.

NOTA : les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (à l'exception de la note 15, 18 et 21 qui sont en euro).

Evènements significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ont entraîné des conséquences dans les comptes des sociétés détenues.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances d'emprunts

La société constate que la crise sanitaire (COVID19) ne remet en cause la continuité d'exploitation du groupe.

Evènements postérieurs à la clôture.

Néant

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

- CHAPITRE I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.

CHAPITRE II - NOTES SUR LE BILAN**ACTIF****NOTE 1A - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Mouvements de l'exercice	Au 31/12/20
Titres de Participation	10 001	0	10 001
Dépréciation	0	0	0
Montants nets	10 001	0	10 001

Les autres immobilisations financières sont de 84 K€.

NOTE 1B - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A Valeurs brutes**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/20
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	82	1	0	0	83
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0	0	0	0	0
TOTAL VALEURS BRUTES	82	1	0	0	83

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

2B Amortissements des Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/20
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	53	25	-	0	78
TOTAL	53	25	0	0	78

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

2C Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281201	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281312	linéaire	30		3.33
Installations générales	281351	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions	281352	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Machines et matériels classiques	281541	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281542	linéaire	5		20
Matériel électronique	281543	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281544	linéaire	7		14.29
Matériel de manutention	281545	linéaire	7		14.29
Machine et matériel d'occasion	281546	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281549	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281551	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281571	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de Transport	281821	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281822	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281831	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281832	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281833	linéaire	5		20
Mobilier	281841	linéaire	10		10

NOTE 3 - STOCKS ET EN-COURS

Néant.

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont factures à établir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0				0
Créances clients comptes rattachés	74	0	70	0	21
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	4 940	0	434	0	0

Le montant net « autres créances » de 4 940 K€ est composé de :

- 4 500 K€ de créance d'IS
- 433 K€ de créances ELVIA (compte courant+intérêts compte courant)
- 5 K€ de créances fiscales (TVA + CVAE)
- 2 K€ de créances diverses

NOTE 5 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant de **1 222 K€** ne comprend pas d'effets remis à l'encaissement.

PASSIF**NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES****Tableau de variation des capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Capital	8 000
Prime d'apport	0
Réserve légale	296
Réserves réglementées	
Autres réserves	523
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	
Provisions réglementées	

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2019 :	8 819
---	--------------

Variations 2019

Capital	
Prime d'émission	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat de l'exercice	297
Variation des provisions réglementées	
Subventions d'investissements	

CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION AU 31/12/2020 :	9 116
---	--------------

NOTE 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/20
Garanties données aux clients et risques techniques	-	-	-	-	-
Marges négatives	-	-	-	-	-
Litiges	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provision pour Impôts	-	-	-	-	-
Autres Provisions	480	0	-	-	480
TOTAL	480	0	-	-	480

Les autres provisions correspondent aux engagements hors bilan au bénéfice de la société SILLIA VL.

✓ 480 K€ de provision relative à l'engagement FDES SILLIA VL

La dette de SILLIA VL au 31 décembre 2017 envers le FDES s'élève à 880 k€. Le produit net de la cession de la ligne de production de SILLIA VL située à VENISSIEUX sera affecté au remboursement de cette dette. Il est estimé à ce jour à 400 k€ ce qui conduit à une provision d'un montant de 480 k€.

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont		Dont		
		à 1 an au plus	Supérieur à 1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0			
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	34	22	12			4
Emprunts et Dettes Financières diverses	375	300	75			
Comptes courants yc intégration fiscale	6 068	6 068	0		5 286	
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	33	33	0		2	
Dettes Fiscales et Sociales	219	219	0			104
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	0	0	0			
Autres dettes	6	6	0			
TOTAL	6 736	6 649	87	0	5 288	107

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

CHAPITRE III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

Le chiffre d'affaires de **730 K€** correspond à la facturation faite à ELVIA PCB, des frais d'animation groupe supportés par SOFIE.

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A Export		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL	730	700	0	0	730	700
% Répartition	100%	100%	0%	0%	100%	100%
% variation versus Année Précédente	N/A	-4%	N/A	N/A	N/A	-4%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 687 K€.

Elles sont composées des éléments suivants :

- salaires et charges sociales : 577 K€
- impôts et taxes : 18 K€
- frais de fonctionnement : 67 K€
- dotations aux amortissements : 25K€.

L'effectif est le suivant :

SOFIE SAS	31/12/2019	31/12/2020	moyenne 2020
Ingénieurs et cadres	2	2	2
agents de Maitrise	0	0	0
Employés et Techniciens	0	0	0
Ouvriers	0	0	0
Total	2	2	2

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est déficitaire de 36 K€.

Les charges financières sont de 42 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 42 K€ d'intérêts sur emprunts, obligations et comptes courants

Les produits financiers sont de 6 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 1 K€ d'intérêts reçus BPI
- ✓ 5 K€ d'intérêts de compte courant Elvia PCB.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 63 K€.

Les charges exceptionnelles sont de 16 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 7 K€ Régularisation réduction impôts mécénat 2013 & 2014
- ✓ 1 K€ d'amendes fiscales
- ✓ 8 K€ Indemnités rupture conventionnelle

Les produits exceptionnels sont de 79 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 79 K€ CICE Plantin SAS 2018

NOTE 13 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société SOFIE est en déficit fiscal.

NOTE 14 – CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises, approvisionnements et autres charges externes fournisseurs non facturés fin d'exercice		22
Emprunts et Dettes Financières Diverses		4
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		72
Charges sociales à payer		22
Taxes sur salaires à payer		4
Autres taxes à payer		6
TOTAL DES CHARGES A PAYER		129

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature des produits à recevoir		Montant
Etat produit a recevoir		0
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		0

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		7
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7

CHAPITRE IV - AUTRES INFORMATIONS -

NOTE 15 – ACTIONNARIAT

En application des dispositions réglementaires et légales sur les Sociétés Commerciales se rapportant au recensement désormais obligatoire des « salariés - actionnaires », il est rappelé qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société ne faisait l'objet d'une gestion collective et n'était détenue par le personnel de la Société dans un tel plan.

ACTIONNARIAT SOFIE SAS	Au 31/12/20	
	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	217 996	36,70 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	217 996	36,70 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Néant.

Note 17 – ELEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN (en K€)	Reçu Par	31/12/2020
<u>Engagements donnés</u>		
§ Caution Remboursement Pret FDES de SILLIA VL T1 + T2	FDES	880

SOFIE – Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €

Siege social : Avenue d'Oschenfurt- 50211 COUTANCES CEDEX – France – 491 321 766 RCS Coutances

Tel : +33(0)2 33 76 32 00 – Fax : +33(0)2 33 76 32 49

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation utilisé 0.34 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 0.50 %
- Table mortalité INSEE 2011

La dette actuarielle s'élève à 12 810 €.

NOTE 19 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

% DETENTION	ELVIA PCB
31/12/2019	100.00%
31/12/2020	100.00%

31/12/2020	ELVIA PCB
Forme juridique	SAS
Capital social	4 088
Capitaux propres	14 346
Chiffre d'affaires	22 488
Résultat Exploitation	-623
Résultat net	398

TOTAL DU BILAN ACTIF	34 404
Dont : Actif immobilisé	12 135
Actif circulant	22 199
dont : Liquidités	5 863
dont : compte courant	5 411
Compte de régularisation	70

TOTAL DU BILAN PASSIF	34 404
Dont : Fonds propres	14 346
Provisions	992
Dettes financières	11 638
dont Compte Courant	946
Autres dettes	7 380
Compte de régularisation	48

NOTE 20 – CONSOLIDATION

SOFIE est la société consolidante du groupe.

NOTE 21 – INTEGRATION FISCALE

La société SOFIE est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la SAS ELVIA PCB (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS AP LITHOS (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS BREE (à compter du 1^{er} janvier 2014), et la SAS CIRETEC (à compter du 1^{er} janvier 2014)

La SAS PLANTIN est sortie de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2020.

La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés au taux normal, fait naître à son profit une créance sur la filiale égale au montant de l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence d'intégration. Cet impôt est calculé après déduction des déficits et crédits d'impôts auxquels elles auraient pu prétendre.

L'économie d'impôt, ou le supplément d'impôt, réalisé par le groupe sera égal à la différence entre le cumul des impôts qui aurait dû être payé par les sociétés du groupe et l'impôt effectivement acquitté par la société mère. Cette économie d'impôt ou supplément d'impôt appartiendra définitivement à la société mère.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe ressort avec un déficit de 517 895 euros venu s'imputer sur le déficit antérieur. L'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 256 937 euros dans la SAS SOFIE, société mère du groupe.

SOFIE SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt – 50200 COUTANCES
491 321 766 R.C.S. COUTANCES

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2021

L'an 2021, le 22 juin à 14 heures 30 minutes,

Mesdames, Messieurs les associés de la société SOFIE,
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000 €, divisé en 217 996 actions de 36.70 Euros
chacune,

Tous dénommés et domiciliés dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société, sur convocation faite par le
Président, suivant lettre adressée le 08 juin 2021 à chacun des associés, à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

- Rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes sociaux et Consolidés de l'exercice
clos le 31 décembre 2020 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L
227-10 du Code de Commerce ;
- Rémunération variable brute du Président Bruno CASSIN
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par chaque associé en entrant en séance.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par Monsieur Patrick PRIVE, membre de l'assemblée et
ayant accepté.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au
Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne
connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et
qui permet de constater que 6 associés présents ou représentés, possédant 201 387 actions sur les
217 996 composants le capital social.

Le quorum légal, soit 85% des actions ayant le droit de vote pour les résolutions relevant de la
compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, étant atteint, le Président déclare que l'assemblée
est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PP Z GP

Le président remercie de leur présence Monsieur Jean-Max YVER représentant la SA IN EXTENSO SECAG, commissaires aux comptes et Monsieur Cédric TOMINE du cabinet ALTONEO, Co-Commissaire aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés le 08 juin 2021 ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 08 juin 2021;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle sont annexés 3 pouvoirs ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2020 des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président des comptes sociaux d'une part et des comptes consolidés d'autre part
- Le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée ont pu être mis à disposition au siège social dans un délai de 7 jours fixé par l'article 16 et par l'article 19 des statuts de la société.

Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de ses associés, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour et du rapport de gestion.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

Aucun associé ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 297 453 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.



Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un bénéfice de 852 787 Euros et des capitaux propres de 21 442 297 Euros..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 297 453 Euros, de la façon suivante :

Réserves légales	14 873 euros
Autres réserves	282 580 euros

Le poste « Réserve Légale » s'élève ainsi à 310 378 euros contre 295 505 euros précédemment.

Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi à 805 445 euros contre 522 865 euros précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, constate l'absence de versement de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve ledit rapport et constate l'absence de nouvelle convention née au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CP 3C AP

Sixième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir analysé l'exercice 2020 écoulé et plus particulièrement le résultat d'exploitation Consolidé du groupe ELVIA PCB, décide de fixer la rémunération variable brute de M CASSIN président à 0 €.

Cependant l'Assemblée Générale constate que depuis 2016 la rémunération brute de monsieur Cassin n'a subi aucune évolution et décide de procéder, rétroactivement, à une régularisation de son salaire brut par une augmentation annuelle de son salaire brute de 3% par an, de 2016 à fin juin 2021. La régularisation de salaires ainsi calculée est de 29 902 €, versée par un seul montant global sur la paie de juillet 2021.

L'Assemblée Générale décide de fixer le nouveau salaire brut de référence de Bruno CASSIN à 20 287 €. Le nouveau salaire mensuel brut de référence est déterminé après l'ensemble des régularisations effectué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir analysé les comptes de l'exercice 2020 et plus précisément les comptes courants d'associés, décide de rembourser 50% des sommes laissés dans les comptes courants d'associés, principal et intérêts inclus, proportionnellement aux sommes détenues par chacun.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Huitième résolution

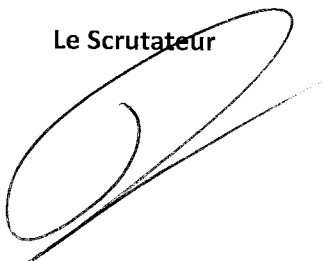
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 17 heures 30 minute.

Le Scrutateur



SOFIE
Avenue d'Ochsenfurt
50211 Coutances cedex France
491 321 766 RCS Coutances

Le Secrétaire



Le président



CP PB af

GREFFE

SOFIE

*Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 8.000.000 €
Siège social : Avenue d'Ochsenfurt*

50200 COUTANCES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2020**

ALTONEO AUDIT
143 rue de Paris
53000 LAVAL

SAS au capital de 260.665 €
499.885.333 RCS LAVAL

IN EXTENSO SECAG
26 route de Coutances
50350 DONVILLE LES BAINS

SAS au capital de 1.610.060 €
309.847.119 RCS COUTANCES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

A l'assemblée Générale de la société SOFIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société SOFIE** relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Événements significatifs de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner plus particulièrement la valeur d'inventaire des titres de participation. Nous avons vérifié leur caractère raisonnable et leur cohérence par rapport aux situations financières des filiales et des perspectives d'activités prévisionnelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article L.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.


CT

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

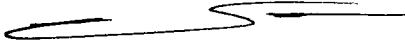
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL et à DONVILLE LES BAINS,
Le 14 Juin 2021

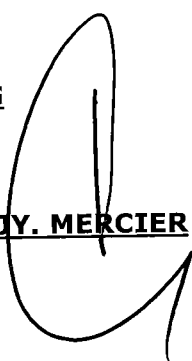
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT


C. TOMINE

IN EXTENSO SECAG


JM. YVER


JY. MERCIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

M7 S

C.T.

Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

SOFIE

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	83 232	77 849	5 384	29 628
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	83 232	77 849	5 384	29 628
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	10 000 750		10 000 750	10 000 750
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	83 759		83 759	82 540
TOTAL immobilisations financières :	10 084 509		10 084 509	10 083 290
ACTIF IMMOBILISÉ	10 167 741	77 849	10 089 892	10 112 917

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	91 240	17 700	73 540	76 540
Créances clients et comptes rattachés	4 940 426		4 940 426	4 885 366
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 031 666	17 700	5 013 966	4 961 905
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 222 150		1 222 150	892 709
Disponibilités	6 515		6 515	5 623
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	1 228 665		1 228 665	898 333
ACTIF CIRCULANT	6 260 331	17 700	6 242 631	5 860 238

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

16 428 072

95 549

16 332 523

15 973 156

Bilan Passif

SOFIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 000 000	8 000 000	8 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	453	453
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	295 505	286 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	522 865	342 272
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	297 453	190 098
TOTAL situation nette :	9 116 277	8 818 824
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 116 277	8 818 824
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	480 000	480 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	480 000	480 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34 290	41 383
Emprunts et dettes financières divers	1 156 874	1 302 852
TOTAL dettes financières :	1 191 163	1 344 235
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 380	28 695
Dettes fiscales et sociales	219 233	111 169
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 292 470	5 190 232
TOTAL dettes diverses :	5 545 083	5 330 096
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	6 736 246	6 674 332
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	16 332 523	15 973 156

Compte de Résultat (Première Partie)

SOFIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	699 996		699 996	729 996
Chiffres d'affaires nets	699 996		699 996	729 996
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 003	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			4	6 589
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			701 003	736 585
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			66 794	80 713
TOTAL charges externes :			66 794	80 713
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			18 689	16 563
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			386 422	394 473
Charges sociales			190 320	174 459
TOTAL charges de personnel :			576 742	568 932
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 246	26 101
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			25 246	26 101
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			11	20
CHARGES D'EXPLOITATION			687 482	692 330
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			13 521	44 255

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SOFIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	13 521	44 255
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	5 317	5 835
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 219	1 201
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	6 535	7 036
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	42 056	87 061
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	42 056	87 061
RÉSULTAT FINANCIER	(35 521)	(80 025)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(22 000)	(35 769)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	78 595	8 578
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	78 595	8 578
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 400	46 742
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 679	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	16 079	46 742
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	62 516	(38 164)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(256 937)	(264 032)
TOTAL DES PRODUITS	786 133	752 198
TOTAL DES CHARGES	488 680	562 100
BÉNÉFICE OU PERTE	297 453	190 098

- A N N E X E -

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 16 333 Milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 297 Milliers d'Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

La présentation adoptée se décompose en quatre parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	- Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre II	- Notes sur le bilan
Chapitre III	- Notes sur le compte de résultat
Chapitre IV	- Autres informations.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, et sont présentés avec le rappel de la position au 31 décembre 2019 afin de permettre des comparaisons.

NOTA : les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros (à l'exception de la note 15, 18 et 21 qui sont en euro).

Evènements significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ont entraîné des conséquences dans les comptes des sociétés détenues.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mesures de distanciation sanitaire et protection dans l'entreprise permettant la réouverture partielle rapide
- Report des échéances de cotisations sociales
- Report des échéances d'emprunts

La société constate que la crise sanitaire (COVID19) ne remet en cause la continuité d'exploitation du groupe.

Evènements postérieurs à la clôture.

Néant

- CHAPITRE I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- **Les participations, autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement.** La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
- **Les créances** sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- **Les dettes** sont valorisées à leur valeur nominale.

CHAPITRE II - NOTES SUR LE BILAN**ACTIF****NOTE 1A - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Mouvements de l'exercice	Au 31/12/20
Titres de Participation	10 001	0	10 001
Dépréciation	0	0	0
Montants nets	10 001	0	10 001

Les autres immobilisations financières sont de 84 K€.

NOTE 1B - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant.

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**2A Valeurs brutes**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/20
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	82	1	0	0	83
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0	0	0	0	0
TOTAL VALEURS BRUTES	82	1	0	0	83

2B Amortissements des Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/20
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages industriels	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	53	25	-	0	78
TOTAL	53	25	0	0	78

2C Méthodes et durées d'amortissement pratiquées

Les méthodes et les durées d'amortissements ont été harmonisées au 01/01/2016

Libellé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coefficients	Taux
Terrains					
Agencements Aménagement des terrains	281201	linéaire	10		10
Constructions					
Constructions	281312	linéaire	30		3.33
Installations générales	281351	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions	281352	linéaire	10		10
Agencet Aménag des constructions/sol autrui	281450	linéaire	10		10
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Machines et matériels classiques	281541	linéaire	10		10
Appareils de mesure et de test	281542	linéaire	5		20
Matériel électronique	281543	linéaire	5		20
Machines Matériel à cde numérique	281544	linéaire	7		14.29
Matériel de manutention	281545	linéaire	7		14.29
Machine et matériel d'occasion	281546	linéaire	5		20
Matériel informatique de production	281549	linéaire	5		20
Outillage Industriel	281551	linéaire	5		20
Agencements, aménagements matériel et outillage	281571	linéaire	5		20
Autres immobilisations corporelles					
Matériel de Transport	281821	linéaire	5		20
Matériel de transport d'occasion	281822	linéaire	4		25
Matériel et machine de bureau	281831	linéaire	5		20
Matériel Micro informatique	281832	linéaire	5		20
Matériel informatique autre	281833	linéaire	5		20
Mobilier	281841	linéaire	10		10

NOTE 3 - STOCKS ET EN-COURS

Néant.

NOTE 4 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

(en milliers d'euros)	Montants Nets	Dont effets à recevoir	Dont entreprises liées	Dont factures à établir	Dont montants à plus d'1 an
Avances et acomptes versés sur commandes	0				0
Créances clients comptes rattachés	74	0	70	0	21
Autres créances (exploitation et hors exploitation)	4 940	0	434	0	0

Le montant net « autres créances » de 4 940 K€ est composé de :

- 4 500 K€ de créance d'IS
- 433 K€ de créances ELVIA (compte courant+intérêts compte courant)
- 5 K€ de créances fiscales (TVA + CVAE)
- 2 K€ de créances diverses

NOTE 5 – DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le montant de 1 222 K€ ne comprend pas d'effets remis à l'encaissement.

PASSIF**NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES****Tableau de variation des capitaux propres**

(En milliers d'euros)

Capital	8 000
Prime d'apport	0
Réserve légale	296
Réserves réglementées	
Autres réserves	523
Report à nouveau	
Subventions d'investissements	
Provisions réglementées	

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2019 :	8 819
---	--------------

Variations 2019

Capital	
Prime d'émission	
Réserve légale	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Résultat de l'exercice	297
Variation des provisions réglementées	
Subventions d'investissements	

CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION AU 31/12/2020 :	9 116
---	--------------

NOTE 7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Utilisations	Reprises Sans Objet	Dotations	Au 31/12/20
Garanties données aux clients et risques techniques	-	-	-	-	-
Marges négatives	-	-	-	-	-
Litiges	-	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provision pour Impôts	-	-	-	-	-
Autres Provisions	480	0	-	-	480
TOTAL	480	0	-	-	480

Les autres provisions correspondent aux engagements hors bilan au bénéfice de la société SILLIA VL.

✓ 480 K€ de provision relative à l'engagement FDES SILLIA VL

La dette de SILLIA VL au 31 décembre 2017 envers le FDES s'élève à 880 k€. Le produit net de la cession de la ligne de production de SILLIA VL située à VENISSIEUX sera affecté au remboursement de cette dette. Il est estimé à ce jour à 400 k€ ce qui conduit à une provision d'un montant de 480 k€.

NOTE 8 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont		Dont		
		à 1 an au plus	Supérieur à 1 an	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0			
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de Crédits	34	22	12			4
Emprunts et Dettes Financières diverses	375	300	75			
Comptes courants yc intégration fiscale	6 068	6 068	0		5 286	
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	33	33	0		2	
Dettes Fiscales et Sociales	219	219	0			104
Dettes sur Immobilisations et Comptes Rattachés	0	0	0			
Autres dettes	6	6	0			
TOTAL	6 736	6 649	87	0	5 288	107

CHAPITRE III - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

Le chiffre d'affaires de **730 K€** correspond à la facturation faite à ELVIA PCB, des frais d'animation groupe supportés par SOFIE.

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A Export		TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
TOTAL	730	700	0	0	730	700
% Répartition	100%	100%	0%	0%	100%	100%
% variation versus Année Précédente	N/A	-4%	N/A	N/A	N/A	-4%

NOTE 10 - CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 687 K€.

Elles sont composées des éléments suivants :

- salaires et charges sociales : 577 K€
- impôts et taxes : 18 K€
- frais de fonctionnement : 67 K€
- dotations aux amortissements : 25K€.

L'effectif est le suivant :

SOFIE SAS	31/12/2019	31/12/2020	moyenne 2020
Ingénieurs et cadres	2	2	2
agents de Maitrise	0	0	0
Employés et Techniciens	0	0	0
Ouvriers	0	0	0
Total	2	2	2

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le résultat financier est déficitaire de 36 K€.

Les charges financières sont de 42 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 42 K€ d'intérêts sur emprunts, obligations et comptes courants

Les produits financiers sont de 6 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 1 K€ d'intérêts reçus BPI
- ✓ 5 K€ d'intérêts de compte courant Elvia PCB.

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 63 K€.

Les charges exceptionnelles sont de 16 K€, elles se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 7 K€ Régularisation réduction impôts mécénat 2013 & 2014
- ✓ 1 K€ d'amendes fiscales
- ✓ 8 K€ Indemnités rupture conventionnelle

Les produits exceptionnels sont de 79 K€, ils se ventilent de la façon suivante :

- ✓ 79 K€ CICE Plantin SAS 2018

NOTE 13 – VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La société SOFIE est en déficit fiscal.

NOTE 14 – CHARGES A PAYER

(en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature des charges à payer		Montant
Marchandises, approvisionnements et autres charges externes fournisseurs non facturés fin d'exercice		22
Emprunts et Dettes Financières Diverses		4
Salaires et assimilés à payer fin d'exercice		72
Charges sociales à payer		22
Taxes sur salaires à payer		4
Autres taxes à payer		6
TOTAL DES CHARGES A PAYER		129

PRODUITS A RECEVOIR (en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature des produits à recevoir		Montant
Etat produit a recevoir		0
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		0

CHARGES CONTATEES D'AVANCE (en milliers d'euros)		Au 31/12/20
Nature		Montant
Charges d'Exploitation		7
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7

CHAPITRE IV - AUTRES INFORMATIONS -**NOTE 15 – ACTIONNARIAT**

En application des dispositions réglementaires et légales sur les Sociétés Commerciales se rapportant au recensement désormais obligatoire des « salariés - actionnaires », il est rappelé qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société ne faisait l'objet d'une gestion collective et n'était détenue par le personnel de la Société dans un tel plan.

ACTIONNARIAT SOFIE SAS	Au 31/12/20	
	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	217 996	36,70 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,00 €
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	217 996	36,70 €

NOTE 16 – ECART DE CONVERSION

Néant.

Note 17 – ELEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN (en K€)	Reçu Par	31/12/2020
<u>Engagements donnés</u>		-
§ Caution Remboursement Pret FDES de SILLIA VL T1 + T2	FDES	880

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté, des rémunérations et probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation utilisé 0.34 %
- Taux de rotation du personnel 1.00 %
- Taux de croissance des salaires 0.30 % hors inflation
- Taux d'inflation 0.50 %
- Table mortalité INSEE 2011

La dette actuarielle s'élève à 12 810 €.

NOTE 19 – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

% DETENTION	ELVIA PCB
31/12/2019	100.00%
31/12/2020	100.00%

31/12/2020	ELVIA PCB
Forme juridique	SAS
Capital social	4 088
Capitaux propres	14 346
Chiffre d'affaires	22 488
Résultat Exploitation	-623
Résultat net	398

TOTAL DU BILAN ACTIF	34 404
Dont : Actif immobilisé	12 135
Actif circulant	22 199
dont : Liquidités	5 863
dont : compte courant	5 411
Compte de régularisation	70

TOTAL DU BILAN PASSIF	34 404
Dont : Fonds propres	14 346
Provisions	992
Dettes financières	11 638
dont Compte Courant	946
Autres dettes	7 380
Compte de régularisation	48

NOTE 20 – CONSOLIDATION

SOFIE est la société consolidante du groupe.

NOTE 21 – INTEGRATION FISCALE

La société SOFIE est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la SAS ELVIA PCB (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS AP LITHOS (à compter du 1^{er} janvier 2011), la SAS BREE (à compter du 1^{er} janvier 2014), et la SAS CIRETEC (à compter du 1^{er} janvier 2014)

La SAS PLANTIN est sortie de l'intégration fiscale au 1^{er} janvier 2020.

La prise en charge par la société mère de l'impôt sur les sociétés au taux normal, fait naître à son profit une créance sur la filiale égale au montant de l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence d'intégration. Cet impôt est calculé après déduction des déficits et crédits d'impôts auxquels elles auraient pu prétendre.

L'économie d'impôt, ou le supplément d'impôt, réalisé par le groupe sera égal à la différence entre le cumul des impôts qui aurait dû être payé par les sociétés du groupe et l'impôt effectivement acquitté par la société mère. Cette économie d'impôt ou supplément d'impôt appartiendra définitivement à la société mère.

Le résultat fiscal d'ensemble du groupe ressort avec un déficit de 517 895 euros venu s'imputer sur le déficit antérieur. L'intégration fiscale a généré un gain d'impôt de 256 937 euros dans la SAS SOFIE, société mère du groupe.
